



# FORMATION : FICHE PROGRAMME

## HABILITATION EN ÉLECTRICITÉ

### B0-H0-H0V recyclage

#### RECYCLAGE DES CONNAISSANCES DU PERSONNEL NON ÉLECTRICIEN

(Selon la norme NFC 18-510)

#### OBJECTIFS :

Retour d'expérience, rappel des points fondamentaux et mises à jour des connaissances des personnes habilitées et définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

#### PERSONNES CONCERNÉES :

B0-H0 : Personne devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux ou emplacements d'accès réservés aux électriciens et en conséquence posséder l'habilitation adéquate (ex. maçons, peintres, etc.).

V : Aptitude aux travaux au voisinage.

Chargé de Chantier : Personnel chargé d'exécuter des travaux non électriques au voisinage des ouvrages électriques et chargé d'assurer la surveillance du personnel placé sous son autorité.

#### PRÉREQUIS :

Niveau d'habilitation existant.

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Exposé et discussions étayés de textes illustrés par des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Remise à chaque stagiaire d'un document écrit.

Méthode interactive s'appuyant sur les expériences vécues.

Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.

#### DURÉE :

Tous les 3 ans : 1 jour, soit 7 heures, comportant une mise en application pratique, éventuellement dans l'établissement du stagiaire.

Cette durée peut être modifiée dans le cas de stage en entreprise afin de répondre au mieux aux besoins particuliers.

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS :

8 au maximum.

#### CONTENU DE FORMATION :

Formation théorique : 4 heures

- Retour d'expérience, rappel des points fondamentaux et mise à jour des connaissances
- Module spécifique formation B0-H0-H0V

Formation pratique et évaluation : 3 heures

- Mise en pratique des connaissances
- Evaluation théorique et pratique

#### ÉVALUATION DE LA FORMATION :

À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques (Savoir) et pratiques (Savoir-Faire), le formateur formulera à l'employeur un avis nominatif lui permettant ainsi de définir le contenu du titre d'habilitation.

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510.

#### PRIX :

Prix Inter-entreprises : 150 € HT

#### SERVICES PRATIQUES :

Accès handicapé

Parking à disposition des stagiaires